

2021-1886
2023-06-19
Label updated on 2023-11-15

Régulateur de croissance des plantes Accede™ SG

**Granules hydrosolubles
COMMERCIAL**

À appliquer sur les pommiers pour l'éclaircissage

PRINCIPE ACTIF :

Acide amino-1 cyclopropane carboxylique-140,0 %

*Avertissement, contient l'allergène lait.

N° D'HOMOLOGATION : 34861 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Volume net : 100 g à vrac

Déclarant :

Valent BioSciences LLC
1910 Innovation Way, Suite 100
Libertyville, Illinois 60048
ÉTATS-UNIS
1 800 323-9597

Agent canadien :

Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph (ON) N1C 0A1
519 767-9262

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux, ou les vêtements. Se laver soigneusement avec du savon et de l'eau après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant la réutilisation. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres dès que possible. Enlever les vêtements immédiatement si le pesticide pénètre à l'intérieur, puis se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors de la manipulation, le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Ne pas pénétrer ni laisser les travailleurs pénétrer dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

N'appliquer que si le risque de dérive vers des habitations ou d'autres lieux d'activités humaines, tels que maisons, chalets, écoles ou aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température et du réglage de l'équipement d'épandage et du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez Valent BioSciences LLC en composant le 1 800 323-9597.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE

Avoir le contenant ou l'étiquette du produit à portée de main lors d'un appel au centre antipoison ou à un médecin, ou au moment d'obtenir des soins médicaux. Vous pouvez également composer le 1 800 892-0099 (24 h) pour des renseignements sur les soins médicaux/le transport d'urgence. Pour tout autre renseignement, composez le 1 800 6-Valent.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les plantes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Accede SG contient le principe actif acide amino-1 cyclopropane carboxylique-1, communément appelé ACC. L'ACC est un régulateur de croissance des plantes puissant et est un précurseur de la production d'éthylène dans les tissus végétaux. L'éthylène affecte les processus des végétaux, comme la floraison, la nouaison, la maturation des fruits, le mûrissement des fruits et l'abscission des fruits.

IMPORTANT : Avant d'appliquer le produit, lire attentivement toutes les directives d'utilisation. Utiliser Accede SG uniquement selon le mode d'emploi. Consulter votre spécialiste local de Valent pour toutes informations spécifiques s'appliquant à votre région.

DIRECTIVES GÉNÉRALES D'APPLICATION

- Ne pas appliquer ce produit au moyen d'un système d'irrigation.
- La dose d'Accede SG variera selon le degré d'éclaircissage des fruits souhaité. Le rendement du produit peut être affecté par des facteurs comme les cultivars, les conditions climatiques existantes et prévues, la vigueur des arbres, le potentiel de nouaison et l'historique du verger.
- Toutes les variétés et les clones n'ont pas fait l'objet d'essais relatifs à la sécurité dans toutes les conditions environnementales et de croissance.
- Appliquer Accede SG dans un volume d'eau suffisant pour garantir que les fleurs, les fruits et le feuillage sont complètement couverts à l'aide d'un pulvérisateur calibré. Ajuster les volumes d'eau en fonction de la taille des arbres et de l'espacement. En revanche, des volumes de pulvérisation excessifs entraîneront le ruissellement du produit, ce qui aura pour effet d'en diminuer l'efficacité.
- Préparer la bouillie de pulvérisation en mélangeant la quantité de produit nécessaire à de l'eau dans une cuve de pulvérisation propre et vide. Éliminer la bouillie inutilisée à la fin de chaque journée.

- Éviter d'appliquer le produit pendant la période la plus chaude de la journée. Pour des résultats optimaux, appliquer Accede SG lorsque les conditions permettent un assèchement lent (p. ex., tôt le matin ou la nuit afin de maximiser l'absorption).
- Maintenir le pH de la solution entre 5 et 8.
- Ne pas appliquer Accede SG sur des plantes ou des fruits endommagés ou soumis à un stress (p. ex., stress causé par la sécheresse, blessures causées par le froid, arbres annelés, etc.)
- Ne pas utiliser d'équipement de refroidissement ou d'irrigation aérien pendant au moins 8 heures après l'application d'Accede SG.
- Ne pas appliquer Accede SG si des précipitations sont prévues dans les 8 heures suivant l'application.
- Ne pas appliquer Accede SG pendant la floraison s'il y a du gel. En cas de gel pendant la floraison, attendre que les dommages aux fleurs et aux boutons puissent être évalués afin de déterminer si l'application d'Accede SG est nécessaire en vue d'un éclaircissage supplémentaire.

Mélange en cuve :

Ce produit peut être mélangé avec un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Valent BioSciences LLC au 1-800-323-9597 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application à l'aide d'une pulvérisation pneumatique: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes ciblées. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. NE PAS appliquer si la vitesse du vent dépasse 16 km/heure au site de traitement, tel que mesure à l'extérieur du site, du côté exposé au vent.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'épandage	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un:				
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de:		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de:		Habitat terrestre:
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisation pneumatique	Pommiers	Début de la croissance	5	2	2	1	50
		Fin de la croissance	3	1	2	1	40

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

MODE D'EMPLOI SUR LES POMMIERS	
OBJECTIF/AVANTAGE :	DOSE ET PÉRIODE D'APPLICATION

<p>Selon le cultivar, les conditions du verger, la période d'application, et les objectifs du cultivateur, l'application d'Accede SG est associée à un ou plusieurs des avantages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • éclaircissage des fruits; • meilleur taux de floraison l'année suivante. 	<p>Appliquer de 500 à 1 000 g/ha (équivalent à de 200 à 400 g m.a./ha) ou de 200 à 400 ppm d'Accede SG pour un volume de bouillie de 1 000 L/ha.</p> <p>Accede SG peut être appliqué de la pleine floraison jusqu'au moment où le diamètre moyen des fruits centraux est de 25 mm. Accede SG agit davantage lorsque le diamètre des fruits centraux est de 15 à 20 mm.</p>
<p>DIRECTIVES D'UTILISATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diriger 80 % de la pulvérisation vers les deux tiers supérieurs du couvert arborescent. • Utiliser la dose plus élevée dans les vergers où l'éclaircissage a été difficile par le passé et sur les variétés connues pour être difficiles à éclaircir. • Accede SG peut être utilisé dans le cadre d'un programme avec d'autres produits d'éclaircissage, comme le Régulateur de croissance des plantes Maxcel®. • Ne pas faire plus de 2 applications/saison. Attendre de 7 à 10 jours afin d'observer les effets des produits d'éclaircissage avant de faire une autre application. • Ne pas appliquer plus de 2 000 g/ha (800 g m.a./ha) par saison. • Les applications seront plus efficaces lorsque la température maximale la journée de l'application et les deux ou trois jours suivants est de 18 °C (64 °F) ou plus. • Éviter de pulvériser Accede SG lorsque la température ambiante dépasse 30 °C (86 °F) la journée de l'application et les deux ou trois jours suivants. 	
<p>Volume d'eau : L'efficacité d'Accede SG nécessite que les fruits et le feuillage soient complètement couverts. Pour garantir une couverture complète, ajuster les volumes d'eau en fonction de la taille des arbres et de l'espacement, et utiliser un pulvérisateur calibré (c.-à-d., un pulvérisateur à jet porté pour les vergers). Des volumes de pulvérisation excessifs entraînant le ruissellement du produit auront pour effet d'en diminuer le rendement. Dans la plupart des cas, un volume de 1 000 litres par hectare s'est révélé efficace.</p>	
<p>Adjuvants : L'application d'Accede SG avec un agent tensioactif non ionique, comme Agral 90, à raison de 0,125 % v/v peut améliorer la consistance du rendement et de la réaction.</p>	
<p>Remarques supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'application d'Accede SG sur des arbres soumis à un stress ou lorsque la température dépasse 30 °C (86 °F) peut entraîner un léger jaunissement des feuilles ou une légère chute de feuilles. • Ne pas appliquer Accede SG sur des plantes ou des fruits endommagés ou soumis à un stress (p. ex., stress causé par la sécheresse, blessures causées par le froid, arbres annelés, etc.) 	

Tableau de dilution pour Accede SG

Nombre de grammes d'Accede SG requis pour 1 000 litres de bouillie afin d'obtenir une concentration donnée en ppm.

200 ppm	300 ppm	400 ppm
500	750	1 000

MaxCel® est une marque déposée de Valent BioSciences LLC

Accede™ est une marque de Valent BioSciences LLC